

**Livre blanc**

# Facturation électronique 2026-2027 pour les cabinets d'avocats





# Sommaire

1. Introduction
2. Qu'est-ce que la facturation électronique ?
3. Le cadre légal en France
4. Les obligations spécifiques aux avocats
5. Les avantages de la facturation électronique
6. Les défis pour les cabinets d'avocats
7. Lexique
8. Conclusion et ressources utiles

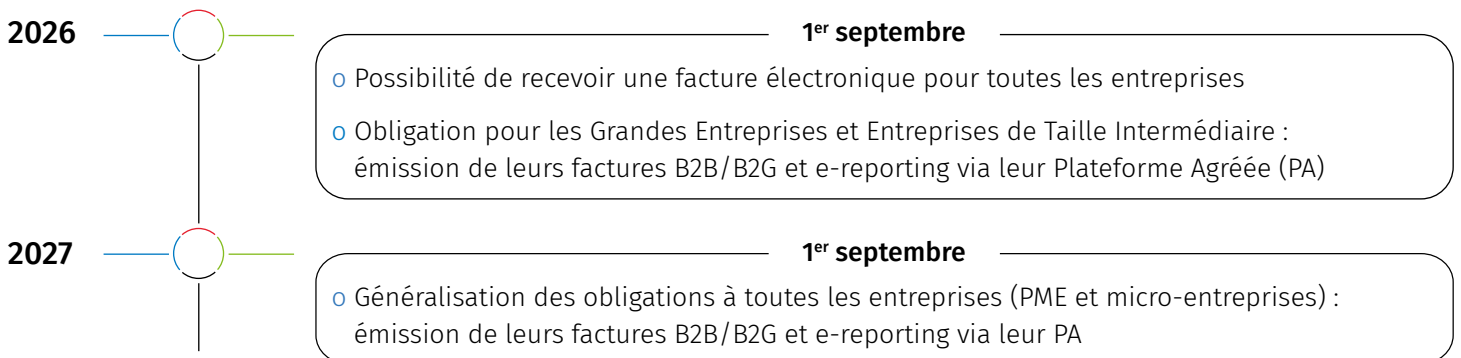


# Introduction

La transformation numérique du secteur juridique s'accélère. Parmi les grands chantiers réglementaires, l'obligation de facturation électronique entre assujettis à la TVA (B2B) est sans doute l'un des plus structurants pour les cabinets d'avocats.

La réforme française, inscrite dans un *cadre européen (directive 2014/55/UE)* et renforcée par la lutte contre la fraude à la TVA, impose progressivement l'émission, la transmission et la réception de factures au format électronique structuré. Cela signifie que les simples factures PDF envoyées par e-mail ne seront plus considérées comme valables dans les échanges entre professionnels.

## Save the date de la facturation électronique



Pour un cabinet d'avocats, cela signifie que :

- les factures envoyées à des entreprises françaises passeront par le système de **facturation électronique**
- tandis que celles destinées à des particuliers ou à des clients étrangers devront être déclarées via l'**e-reporting**.

L'obligation d'émettre des factures électroniques sera mise en place progressivement, selon la taille du cabinet. Mais dès le **1<sup>er</sup> septembre 2026**, la réception des factures électroniques sera imposée à toutes les entreprises assujetties à la TVA. La réception des factures se fera via le logiciel de comptabilité du cabinet ou par l'intermédiaire de son comptable. Il est important ici de distinguer ces deux étapes : **l'émission et la réception de factures sont des processus métiers bien distincts**, impliquant des outils et des responsabilités différentes.

Pour être en conformité, chaque cabinet devra choisir une **plateforme de facturation reconnue par l'État**, qui servira d'intermédiaire sécurisé entre les différents acteurs.



# Qu'est-ce que la facturation électronique ?



## Une définition précise et encadrée

En France, la facturation électronique désigne une facture au format électronique structuré, lisible par une machine et transmise automatiquement via une plateforme autorisée.

Selon la DGFIP, une facture électronique :

- Est émise, transmise et reçue sous format électronique structuré, format UBL CII et factur-X ;
- Suit un circuit de validation et de dépôt sur des plateformes ;
- Est liée à un flux de données fiscales à destination de l'administration.

**L'objectif : un traitement automatisé d'un système à un autre, sans intervention manuelle. On parle d'échange "machine-to-machine".**

## Ce que la facturation électronique n'est PAS

- Un simple envoi de PDF par e-mail ;
- Une facture Word ou Excel imprimée ;
- Une version scannée d'une facture papier ;
- Une transmission informelle sans piste d'audit.

Ces formats traditionnels ne seront **plus considérés comme suffisants** pour les transactions B2B assujetties à la TVA dès septembre 2027.



## Les trois piliers de la facturation électronique

- ✓ **Format structuré (obligatoire)** : les données de facturation sont organisées en balises XML selon les normes européennes (factur-X add).
- ✓ **Transmission via Plateforme Agréée** (anciennement PDP), immatriculée par l'administration fiscale.
- ✓ **Contrôle de l'administration** : les données essentielles sont transmises à la DGFIP, pour permettre le pré-remplissage de la déclaration de TVA et la lutte contre la fraude.



## Une réforme européenne harmonisée

La France s'inscrit dans le sillage des autres pays européens :

- La Belgique impose la facturation électronique structurée à partir de janvier 2026.
- L'Espagne, avec son système Veri\*Factu, impose aux logiciels de transmettre directement les données à l'administration fiscale.
- L'Allemagne prévoit une application progressive et décentralisée entre 2025 et 2028.
- L'Italie est considérée comme pionnière en Europe avec une obligation généralisée depuis 2019.

La logique est identique partout : **moderniser les échanges commerciaux, fiabiliser les informations et renforcer la transparence fiscale.**



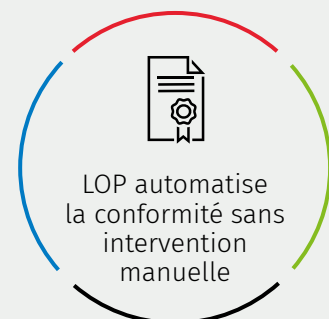
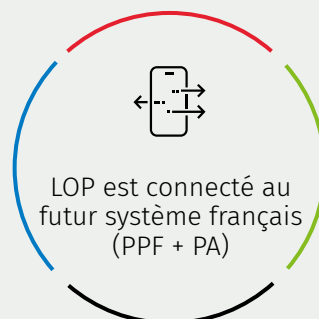
## Et pour les cabinets d'avocats ?

Même si la notion de "client professionnel" peut varier dans le secteur juridique (entreprise, collectivité, autre avocat, etc.), **la réforme s'applique pleinement aux cabinets d'avocats dès lors qu'ils facturent à des clients assujettis à la TVA.**

Il devient donc impératif :

- D'identifier les clients concernés ;
- De disposer d'un outil capable d'émettre des factures au format structuré ;
- Et de se connecter à une plateforme agréée.

## Bonne nouvelle : avec LOP, tout est déjà prévu



**Un simple paramétrage et tout sera géré depuis votre environnement LOP.**



# Le cadre légal en France



## Une réforme inscrite dans le droit français depuis 2021

La généralisation de la facturation électronique en France repose sur plusieurs textes fondateurs :

- **Ordonnance n° 2021-1190 du 15 septembre 2021** relative à la généralisation de la facturation électronique et à la transmission de données à l'administration ;
- **Décret n° 2022-1299 du 7 octobre 2022** précisant les modalités de mise en œuvre ;
- **Arrêtés d'application** fixant les formats, procédures d'immatriculation des plateformes et données attendues.

Ces textes définissent clairement l'obligation pour les assujettis à la TVA d'émettre et de recevoir des **factures électroniques structurées** dans le cadre des transactions B2B domestiques, ainsi que de transmettre certaines données à la DGFIP.

## Un calendrier modifié mais confirmé

Le calendrier initial prévoyait une entrée en vigueur progressive à partir de 2024. En 2023, la Direction générale des Finances publiques a annoncé un report, entériné par la loi de finances 2024.

## Le nouveau calendrier, à date de juillet 2025, est le suivant :

Type d'entreprise	Réception obligatoire	Émission obligatoire
Toutes entreprises	Septembre 2026	-
Grandes entreprises	Septembre 2026	Septembre 2026
ETI	Septembre 2026	Septembre 2026
PME / TPE / indépendants	Septembre 2026	Septembre 2027 (prévision)*

\* À confirmer par décret d'ici fin 2025. Le principe de progressivité sera maintenu.




# Les obligations spécifiques aux avocats

## Un professionnel comme les autres... ou presque

Les avocats sont, comme toute autre entreprise assujettie à la TVA, **concernés par la réforme de la facturation électronique**. À ce titre, ils devront :

 **Recevoir des factures électroniques structurées** à partir de septembre 2026 ;

 **Émettre des factures électroniques structurées** à partir de septembre 2027 ;

 **Transmettre les données de leurs transactions à la DGFiP** via une plateforme certifiée.

Mais dans la pratique, la facturation d'un avocat **n'est pas celle d'un prestataire classique**. La profession présente des spécificités qu'il convient d'anticiper.

## Des cas de facturation multiples à intégrer

- Clients assujettis à la TVA (entreprises, confrères, experts-comptables, etc.) ;
- Obligation totale de facturation électronique structurée via PPF ou PA ;
- Clients non assujettis (particuliers, associations non soumises, juridictions) ;
- Pas de facturation électronique obligatoire, mais e-reporting nécessaire si soumis à la TVA.

## Provisions

Les demandes de provisions sont considérées comme des éléments déclencheurs de facturation, à intégrer dans les flux structurés si elles donnent lieu à une facturation anticipée.

## Débours / frais avancés

Ils doivent apparaître dans les lignes de facturation, avec un traitement comptable conforme. Leur nature (refacturés ou non) doit être bien définie.

## Collaboration entre avocats

La facturation entre structures ou indépendants est soumise à la e-facturation, comme tout flux B2B assujetti à la TVA.

## Une granularité indispensable

Les prestations juridiques sont **essentiellement intellectuelles**, souvent détaillées en temps passé et parfois forfaitisées ou soumises à des accords complexes (provisions, honoraires de résultats, etc.).

Cela implique :

- Des **descriptions précises** à intégrer dans les factures ;
- Une **traçabilité entre dossier, temps passé, prestation et montant** ;
- Une **souplesse dans les règles de facturation** selon les conventions passées.

Autant d'éléments qui rendent **inadaptés les outils standards** de facturation pensés pour des flux simples.

## Obligation d'archivage à valeur probante

Les factures électroniques devront être archivées dans leur format original structuré (XML), et accessibles pendant 6 à 10 ans, selon les obligations fiscales et comptables.

Cela impose une solution capable :

- ✓ De stocker les données dans des conditions de sécurité réglementaires ;
- ✓ De restituer une facture à tout moment dans son format lisible et structuré ;
- ✓ De conserver les pistes d'audit et les statuts d'envoi/réception.

## Un défi pour les cabinets non numérisés

Certains cabinets travaillent encore avec :

- Des factures manuelles ou générées sous Word ;
- Des PDF envoyés par e-mail ;
- Une gestion comptable séparée du logiciel de suivi d'activité.

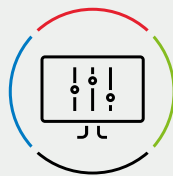
Ces méthodes ne seront plus compatibles avec les obligations de 2026. Le passage à la facturation électronique structurée suppose une transformation de l'organisation du cabinet.

## LOP simplifie la mise en conformité pour les avocats

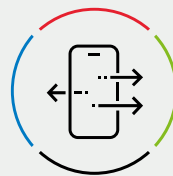
LOP intègre :



La gestion des prestations par dossier, avec suivi du temps et des tâches



L'automatisation de la création de factures, avec lignes personnalisées



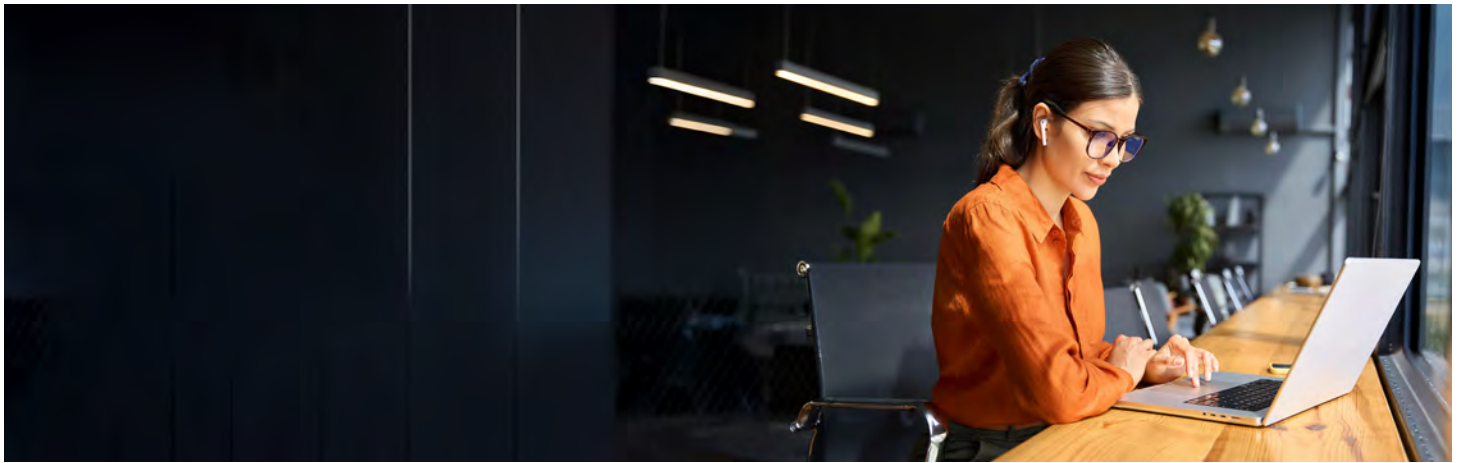
L'émission directe de factures structurées vers PPF ou PA



L'archivage sécurisé des flux, sans manipulation supplémentaire.

**En résumé : toutes vos obligations sont respectées, sans changer vos habitudes.**

Vous facturez comme vous travaillez, en toute conformité.



# Les avantages de la facturation électronique

La réforme de la facturation électronique n'est pas seulement une contrainte réglementaire. Pour les cabinets d'avocats qui l'anticipent, elle constitue une véritable **opportunité d'amélioration opérationnelle**, de gain de temps, de réduction des erreurs et d'optimisation financière.

## Gain de temps et réduction des tâches répétitives

- Les ressaisies manuelles prennent fin ;
- Les statuts de réception et de lecture seront visibles et actualisés en temps réel dans LOP ;
- La transmission à la DGFIP est automatisée et transparente.

→ **Des heures gagnées chaque mois et plus de temps consacré aux dossiers clients.**

## Moins d'erreurs, plus de fiabilité

Les factures structurées contiennent des données formatées qui réduisent :

- Les oublis (ex. : TVA, numéro SIREN, libellé) ;
- Les erreurs de montant ou de calcul ;
- Les factures perdues ou mal adressées.

Avec un système électronique comme LOP, vos prestations (temps, tâches, provisions) sont directement traduites en factures.

→ **Une facturation plus juste, plus transparente, plus rigoureuse.**

## Paielements plus rapides

- Les délais de traitement côté client sont réduits (plus besoin de resaisir les factures reçues) ;
- Les factures arrivent au bon endroit, sans retard ;
- Les doubles validations internes (ex. direction juridique + comptabilité) sont accélérées.

→ **Un meilleur respect des échéances et une trésorerie plus fluide.**

## Traçabilité totale et audit facilité

Chaque facture électronique bénéficie d'un suivi automatisé :

- Émise, transmise, réceptionnée, lue, payée ;
- Archivage horodaté, lisible et à valeur probante ;
- Possibilité de justifier tout litige ou contrôle de l'administration.

→ **Une meilleure maîtrise de votre facturation et une sécurité renforcée en cas de contrôle.**

## Meilleure visibilité sur la rentabilité des dossiers

Avec une solution intégrée comme LOP, chaque prestation est :

- Rattachée à un dossier et à un client ;
- Suivie, analysée, valorisée ;
- Incluse dans des tableaux de bord de rentabilité et de performance.

→ **Vous facturez ce que vous travaillez et vous pilotez votre activité en temps réel.**

## Réduction des coûts et des charges administratives

Fini les impressions, les affranchissements, les classeurs, les scans ou encore les archivages papier.

Avec une solution numérique :

- o Les frais liés aux supports physiques disparaissent ;
- o La dépendance à des intervenants extérieurs (comptables, secrétaires, coursiers...) diminue.

→ **Une économie directe et une équipe concentrée sur le cœur de métier.**

## Image modernisée auprès des clients professionnels

La qualité de votre facturation est aussi un **levier de réputation**.

Vos clients apprécient :

- o Des factures claires, détaillées et lisibles ;
- o Des formats standardisés qu'ils peuvent intégrer à leur système ;
- o Une rigueur professionnelle visible à toutes les étapes.

→ **Une meilleure relation client et une crédibilité renforcée.**



### Avec LOP, tous ces avantages sont immédiats

LOP vous permet de :

- Créer, envoyer et archiver vos factures électroniques automatiquement ;
- Suivre les paiements et la trésorerie ;
- Centraliser les prestations, provisions et frais.

**Moins de temps sur l'administratif. Plus de temps sur le juridique.**

## Plan d'action recommandé pour votre cabinet

Étape	Action	Objectif
1	Cartographier vos flux de facturation	Identifier les clients concernés par la e-facturation (B2B, B2C, etc.)
2	Évaluer vos outils actuels	Déterminer si vos logiciels sont compatibles avec la réforme
3	Choisir une solution conforme	Éviter les outils génériques ou non intégrés
4	Former vos équipes progressivement	Ne pas attendre la dernière minute pour accompagner le changement
5	Automatiser vos pratiques	Standardiser le lien entre vos prestations, vos dossiers et vos factures
6	Tester avant septembre 2026	S'assurer que tout fonctionne avant l'entrée en vigueur officielle



# Les défis pour les cabinets d'avocats

## Une réforme pensée pour tous mais pas forcément adaptée à la pratique juridique

Si la réforme de la facturation électronique s'applique à tous les professionnels assujettis à la TVA, elle **n'a pas été conçue spécifiquement pour les professions libérales réglementées comme les avocats**.

Cela engendre une série de **défis techniques, organisationnels et humains** que les cabinets doivent anticiper pour ne pas subir la transition. Il est probable que des ajustements spécifiques à la profession soient apportés au cours de l'année 2026.



### La complexité des prestations juridiques

Contrairement à un prestataire standard, un avocat :

- Facture souvent au temps passé (à la minute près) ;
- Inclut des provisions, notes de frais, débours, honoraires de résultat ;
- Peut collaborer avec d'autres avocats ou avec des structures externes ;
- Gère des factures récurrentes ou différées, selon les étapes de procédure.

Ces éléments rendent les outils génériques de facturation totalement inadaptés.



### Le risque de double saisie ou d'erreurs manuelles

Certains cabinets utilisent :

- Un outil pour la gestion des dossiers (CRM ou logiciel métier) ;
- Un autre pour la facturation (Excel, Word, outil comptable externe) ;
- Et parfois un troisième pour envoyer les documents (e-mail, Chorus Pro, etc.).

**Résultat : perte de temps, erreurs fréquentes, mauvaise traçabilité.**

La réforme rend cette organisation inefficace et non conforme.



### L'archivage électronique à valeur probante

L'archivage des factures électroniques nécessite :

- Une conservation en format structuré (XML, UBL, etc.) ;
- Une piste d'audit fiable ;
- Une accessibilité garantie pendant 6 à 10 ans.



## Une résistance au changement légitime mais risquée

Certains avocats ou collaborateurs :

- Ont peu d'appétence pour les outils numériques ;
- Travaillent selon des habitudes bien ancrées ;
- Voient dans cette réforme une charge administrative supplémentaire.

Pourtant, ne pas se préparer, c'est :

- Courir un risque de non-conformité dès 2026 ;
- Rendre les flux de facturation incompatibles avec ceux des clients professionnels ;
- Subir des retards de paiement, voire des refus de règlement.



## La solution : un outil pensé pour les avocats et déjà connecté au système national

LOP a été conçu pour éliminer tous ces obstacles :

- Intégration complète des prestations, dossiers, temps et factures ;
- Génération automatique des formats électroniques exigés ;
- Connexion native à une PA certifiée ;
- Archivage sécurisé, sans intervention manuelle ;
- Formation et accompagnement des équipes inclus.

**Résultat : la transition se fait en douceur, sans rupture de vos méthodes de travail.**

### Ce qu'il faut retenir

Défi	Conséquences si ignorées	Solution avec LOP
Complexité des prestations	Outils standards inutilisables	Facturation métier intégrée au dossier
Multiplication des outils	Double saisie, perte de temps, erreurs	Solution tout-en-un, sans ressaisie
Résistance au changement	Retard, non-conformité, perte de crédibilité	Interface intuitive, accompagnement inclus
Archivage non conforme	Risque en cas de contrôle fiscal	Archivage automatisé, traçabilité garantie
Mauvais choix de plateforme	Blocage technique ou coûts mal anticipés	PA certifiée qui sera incluse dans LOP



# Lexique

1

## **Plateforme Agréée (PA)**

Une Plateforme Agréée est un prestataire de confiance reconnu par l'État pour assurer la circulation sécurisée des factures électroniques. Elle permet aux entreprises d'émettre, transmettre et recevoir leurs factures au format électronique tout en garantissant la conformité des données échangées. Elle est également chargée de transmettre à l'administration fiscale les informations liées aux transactions et aux paiements, conformément aux obligations d'e-invoicing et d'e-reporting.

2

## **E-invoicing (facturation électronique)**

L'e-invoicing correspond à la dématérialisation complète du processus de facturation : de l'émission à la réception, en passant par la transmission. Les factures sont émises sous forme électronique et intègrent un ensemble de données structurées normalisées, facilitant leur lecture et leur traitement automatisé. Cette obligation concerne les échanges entre entreprises françaises assujetties à la TVA (transactions B2B domestiques).

3

## **E-reporting (Transmission électronique des données)**

L'e-reporting consiste à envoyer à l'administration fiscale les données relatives aux transactions qui ne relèvent pas directement de la facturation électronique obligatoire. Sont notamment concernées les opérations avec des particuliers (B2C) ou avec des partenaires établis à l'étranger. L'objectif est de permettre à l'administration de suivre l'activité économique en temps réel, tout en simplifiant les obligations déclaratives des entreprises.

4

## **Factur-X**

Factur-X est un format de facture électronique mixte, combinant deux dimensions : un PDF lisible par l'utilisateur et un fichier XML intégré contenant les données structurées selon la norme européenne EN 16931.

Ce format facilite à la fois le traitement automatique des factures par les systèmes informatiques et leur consultation manuelle. Reconnu par l'administration fiscale française, il fait partie des formats officiels autorisés dans le cadre de la réforme de la facturation électronique.

# Conclusion

## Et si vous pouviez tout faire... sans rien changer ?

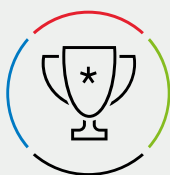
Avec LOP, vous :

- Respectez la législation sans effort ;
- Automatisez la facturation depuis vos dossiers ;
- Transmettez les factures en format structuré via une PA certifiée ;
- Archivez vos documents de manière sécurisée et conforme ;
- Gagnez du temps, réduisez vos erreurs et améliorez votre rentabilité.

**En un mot : vous êtes prêts.**

### En conclusion

- ✓ La réforme est une obligation.
- ✓ La transition peut être une opportunité.
- ✓ LOP vous permet de transformer cette obligation en avantage concurrentiel.



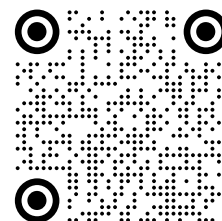
**À vous de jouer, soyez prêt pour la facturation électronique !  
Commencez dès maintenant, avec les bons outils, les bons partenaires et les bonnes pratiques.**



### Pour nous contacter

→ [www.wolterskluwer.com/fr-fr/solutions/lop/contacts](http://www.wolterskluwer.com/fr-fr/solutions/lop/contacts)

ou scannez le QR Code ci-dessous



[Suivez-nous sur LinkedIn](#)

# Ressources utiles

## Textes officiels et réglementation

- [Ordonnance n°2021-1190 du 15 septembre 2021](#)
- [Décret n°2022-1299 du 7 octobre 2022](#)
- [Service-public.fr – Actualités sur la réforme 2026](#)
- [Economie.gouv.fr - Accompagnement facturation électronique](#)
- [Francenum.gouv.fr - Facturation électronique entre entreprises](#)